

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de MENNETOU-SUR-CHER

Par arrêté préfectoral du 23 mars 2018 une enquête publique relative au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de MENNETOU-SUR-CHER, dans la zone artisanale « Le Gaudet », sera ouverte en mairie de MENNETOU-SUR-CHER **du lundi 16 avril 2018 au mardi 22 mai 2018 inclus**.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n° 041 135 17 D0007 déposée par la SARL EREA INGENIERIE dont le siège social est situé 10 place de la République , 37190 AZAY-LE-RIDEAU. La SARL est représentée par M. Lionel WAEBER.

COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M. Bernard COQUELET, cadre du ministère de l'équipement en retraite, est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de MENNETOU-SUR-CHER ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de MENNETOU-SUR-CHER :

lundi et mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

mercredi : de 8h30 à 12h00

Jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de MENNETOU-SUR-CHER afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de MENNETOU-SUR-CHER, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

L'ensemble des observations consignées et/ou annexées sur le registre seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de MENNETOU-SUR-CHER :

- lundi 16 avril 2018 de 09h00 à 12h00
- vendredi 27 avril 2018 de 14h30 à 17h30
- mardi 22 mai 2018 de 15h00 à 18h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de MENNETOU-SUR-CHER où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>